



## Fiche TEP et tests de sélection :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

### Prérequis :

Le(la) candidat(e) doit :

- Être titulaire du BNSSA ainsi que du PSE1
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités aquatiques et de la natation » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

### Test TEP :

- Le candidat devra être capable de réaliser un temps inférieur à 16 minutes sur un 800 m nage libre (nl).

### Test de sélection :

Accessible uniquement si les TEP sont validés.

- Le dossier d'inscription permettant de mesurer les acquis antérieurs
- Un test de nage sur 100 mètres 4 nages, avec le respect de ; la réalisation des virages ; respect des changements de nage ; qualité de l'application des techniques de nage ; qualité de coulée (ne devant pas dépasser les 15 mètres).
- Une épreuve écrite de 2 heures, sous forme de questions relatives au métier de maître-nageur sauveteur (MNS)
- Un entretien oral de 10 minutes suivi de 20 minutes de questions-réponses. Le but étant de s'exprimer sur son projet professionnel.